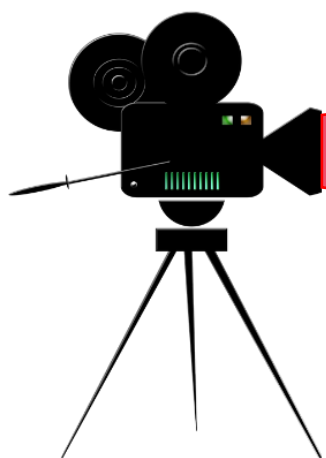


FRAMES4HOLIDAYS

Concours de Vidéos de Vacances et de Voyages



Kinoler

38, rue Principale - Kahler

**Entrée
gratuite**

Samedi, le 13 juin 2026

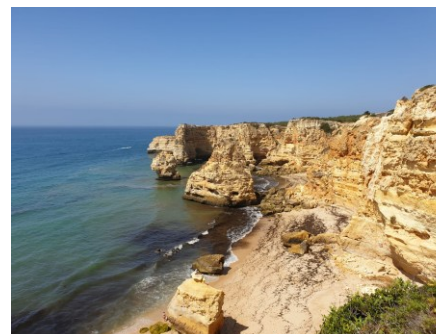
Max. 2 vidéos par auteur

Date limite d'inscription : 16 mai 2026

Inscription uniquement par le site de la FGDCQ : <https://filmfederation.lu>

Un jury récompensera les meilleures productions

Participation gratuite



FGDCQ
Fédération Luxembourgeoise
du Cinéma d'Auteur a.s.b.l.

<https://filmfederation.lu>

hello@filmfederation.lu

FB : Fédération Luxembourgeoise du Cinéma d'Auteur

RÈGLEMENT F4H

Art. 1 : ORGANISATION

- a) La FGDCA asbl organise un concours bisannuel des meilleures productions vidéo non professionnelles de film de vacances et de voyages.
- b) En principe, l'organisation matérielle du concours est confiée au conseil d'administration de la fédération. À la demande expresse d'un club affilié, la fédération peut lui confier l'organisation matérielle du concours, placé sous son patronage. Le présent règlement ne peut être ni modifié ni suspendu en tout ou en partie par le club organisateur.

Art. 2 : PRODUCTIONS ADMISES

- a) Le concours est ouvert au grand public. Chaque auteur peut présenter deux vidéos, toutefois traitant deux sujets différents. Les auteurs se portent garants de leurs propres productions.
- b) Les productions doivent être non professionnelles c. a. d. elles ne peuvent être réalisées à des fins commerciales, et les auteurs ne peuvent avoir fait œuvre de professionnels en les réalisant.
- c) Conditions obligatoires de participation : La durée par film est limitée à 15 minutes, générique inclus.
Format MOV ou MP4, 25 fps ou 50 fps.
Les productions doivent être envoyées par Wetransfer.com, Grosfichiers.com ou Swisstransfer.com à hello@filmfederation.lu.
- d) Seront refusées les vidéos dont le contenu est contraire à la morale ou aux bonnes mœurs.
- e) Les noms des auteurs doivent être les mêmes que ceux mentionnés dans le générique.
- f) Les productions doivent être prêtes à la projection. Ajouter 5 secondes de noir au début ainsi qu'à la fin du film. Celles-ci ne sont pas comprises dans la durée de la vidéo.

Art. 3 : PARTICIPATION

- a) Les inscriptions se font uniquement par voie électronique par le site de la FGDCA. Le fait de remplir la fiche d'inscription vaut signature. Par son inscription l'auteur s'engage à ne pas retirer la production avant ou pendant le concours.
- b) La date limite d'inscription et d'envoi de film est fixée au 16 mai 2026.
- c) La FGDCA se réserve le droit de faire une présélection pour désigner les vidéos participant au concours.
- d) L'inscription d'une production oblige l'auteur à la tenir à la disposition de la FGDCA pour des manifestations ultérieures.

Art.4 : PROJECTION

- a) L'ordre de projection du concours est tiré au sort par l'organisateur.

Art. 5 : JURY, PALMARES & PRIX

- a) La FGDCA choisit les 3-5 membres du jury parmi les personnes n'ayant pas participé activement à la réalisation d'une production présentée. Les membres du jury désignent un président en leur sein.
- b) La fédération délèguera un responsable qui veille au bon fonctionnement du jury et au respect du règlement.
- c) Le mode de jugement est défini par le conseil d'administration de la FGDCA. Il doit être identique pour toutes les productions.
- d) Les décisions du jury sont sans appel.
- e) Les trois meilleures productions sont récompensées. Des prix spéciaux peuvent être décernés.
- f) Les auteurs reçoivent un diplôme de participation.

Art. 6 : DIVERS

- a) Le fait de s'inscrire au concours vaut signature et implique l'adhésion au présent règlement.
- b) Les cas non prévus ou les cas d'interprétation sont tranchés par le conseil d'administration.
- c) Ce concours, sans perception de droit d'entrée, organisé par la FGDCA, couvre les droits d'auteur, selon un arrangement entre la FGDCA et la SACEM.
- d) Un certain nombre d'informations sont à fournir lors de l'inscription voie électronique par le site : www.filmfederation.lu.
- e) Deadline pour l'inscription électronique : au plus tard le 16 mai 2026 par le site : www.filmfederation.lu.
Deadline pour l'envoi du film : au plus tard le 16 mai 2026 par voie électronique à hello@filmfederation.lu.

En cas de questions, veuillez contacter : hello@filmfederation.lu